

LETTRE D'INFORMATION MUNICIPALE FÉVRIER 2018 – N° 45



LE MOT DU MAIRE – Pierre RECOUR

Le temps est maintenant définitivement révolu où nous pouvions laisser nos maisons ouvertes aux amis, aux nécessiteux.

Depuis plusieurs semaines, notre région est parcourue par un réseau de voleurs, en provenance des pays de l'Est, qui n'hésitent pas à s'introduire, de jour comme de nuit, dans les habitations pour les piller.

Outre la perte matérielle, il y a le ressenti de viol de l'intimité que représentent nos intérieurs avec nos lots de souvenirs et cette impression sous-jacente d'insécurité permanente.

Ce jeudi 18 janvier, à 3 heures du matin, c'était l'office du tourisme qui était visité avec destruction du barillet de la porte côté « bérotte ». L'alarme, avec sa sirène extérieure, a probablement empêché le vol.

Nous pouvons déplorer cette conséquence d'une ouverture incontrôlée de nos frontières, devenue malheureusement maintenant incontrôlable, mais nous ne devons pas rester passifs. Ce phénomène nous regarde tous et ce n'est pas en restant calfeutré dans nos intérieurs en prétextant que ça ne nous concerne pas que nous endiguerons ce phénomène néfaste pour notre qualité de vie.

Observez, surveillez vos entourages, notez tous comportements douteux et alertez la gendarmerie.

Ce n'est pas de la délation mais un véritable service public dans le contexte actuel.

Gendarmerie de Thônes (heures ouvrables) 04 50 02 00 24

Gendarmerie de St. Jean (heures ouvrables) 04 50 02 23 71

En dehors des heures ouvrables 17

AGENDA

EXPOSITION « LES ARTS A VIE »

Pour un hiver haut en couleur sur fond blanc, les artistes de la Société des Artistes du Borne (SAB), (association Entremontaine mais non moins voisine) vous convient à visiter l'exposition « LES ARTS A VIE » qui se tiendra, non-stop, **les SAMEDI 3 ET DIMANCHE 4 FÉVRIER 2018**, de 10 h à 19 h à la salle polyvalente de Saint-Jean-de-Sixt. C'est une première culturelle dans les Aravis : une vingtaine d'artistes amateurs et parfois locaux (parmi lesquels des gens que vous connaissez peut-être) seront ravis de vous présenter leurs créations personnelles de photographie, peinture ou sculpture. L'entrée est libre et gratuite. Mais la sortie risque bien de vous laisser surpris, et plein d'envie de revenir l'année prochaine.

« L'art est comme la nature, il est toujours beau » (George SAND)

FESTIVAL DE LA CARICATURE

Dans le cadre du « Festival de la caricature » l'office de tourisme de Saint-Jean-de-Sixt, propose un concert des « Chrétiens des Alpes » le **SAMEDI 17 MARS** à 20 h 30 à la salle des fêtes des Villards sur Thônes. Vous pouvez d'ores et déjà acheter vos billets auprès des offices de tourisme de Saint-Jean-de-Sixt et de Thônes. Tarifs : 12 € les adultes et 8 € les enfants – 12 ans.

Les Chrétiens des Alpes vous embarquent dans un univers délirant, loufoque... Irrésistiblement drôle. Avec énormément d'autodérision (tous de la "Yaute"), ils chantent les clichés de la paysannerie des montagnes savoyardes : petite, consanguinité, pingrerie....

INFORMATIONS DIVERSES

HALTES AUX INCIVILITÉS ROUTIÈRES

Suite à une recrudescence des accidents de la route sur l'arrondissement d'Annecy, la gendarmerie lance un avertissement à la population :

« Nous dénombrons un nombre important d'accidents de la circulation routière, dont certains ont eu des issues dramatiques (décès) depuis le début de l'année. La grande majorité de ces accidents est due à des fautes de comportement, tels que téléphone au volant, conduite en état d'ébriété, vitesse excessive, non port de la ceinture de sécurité, franchissement de la ligne continue, dépassement dangereux, etc..

Pour tenter d'enrayer ce phénomène et préserver l'intégrité physique des usagers de la route, la compagnie de gendarmerie d'Annecy (en étroite collaboration avec le peloton motorisé d'Annecy), va multiplier les postes de contrôle sur les axes les plus accidentogènes.

L'objectif poursuivi est d'abord de faire de la prévention, même si nous n'hésiterons pas à réprimer les citoyens les plus dangereux pour autrui comme pour eux-mêmes. Car, en réalité ce ne sont pas les routes qui sont dangereuses, mais bien souvent les conducteurs ».

La circonscription de Thônes/Les Aravis sur les D4, D12, D16 et D909, fait partie de cette étroite surveillance.

TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

Vous avez un handicap reconnu par la CDAPH ou la COTOREP et vous désirez intégrer la direction générale des finances publiques ; vous pouvez vous inscrire (sous condition de diplôme) à la sélection sur dossier et entretien pour des emplois d'inspecteur (19), de contrôleur (19) ou d'agent administratif des finances publiques (133) dans plusieurs départements français.

Pour tous renseignements et retrait d'un dossier de candidature consultez le site :

www.economie.gouv.fr ⇒ recrutement ⇒ recrutement sans concours ⇒ recrutement travailleurs handicapés - En savoir plus et consulter les offres ⇒ DGFIP – avis de recrutement de travailleurs handicapés par la voie contractuelle au titre de l'année 2018 ou contactez le correspondant suivant :

Division gestion des ressources humaines et formation professionnelle
18 rue de la gare – BP 330 – 74008 ANNECY Cedex
Mme Christine ESCOFFIER, correspondant handicap
N° de téléphone 04 50 51 96 92
Date limite le 16 février 2018

RECYCLAGE

Chacun d'entre nous peut œuvrer pour l'environnement par des petits gestes simples au quotidien en séparant correctement ses déchets. Certains matériaux peuvent être triés et déposés comme suit :

bouchons plastiques : à l'entrée de l'école primaire,

cartouches d'encre d'imprimante : à l'accueil de la mairie,

piles usagées : dans une borne à l'entrée de la mairie,

vêtements usagés : dans un conteneur à l'entrée de la déchetterie à l'Envers de Forgeassoud.

La déchetterie de Saint-Jean-de-Sixt est ouverte :
tous les après-midi de 13 h 30 à 18 h,
et le samedi toute la journée, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 18 h.

OFFICE DE TOURISME

PROGRAMME D'ANIMATIONS

Jedi 1^{er} février : à 14 h 30 visite de la ferme ANGELLOZ. Payant et réservation auprès de l'office.

Vendredi 2 février : de 10 h à 12 h initiation à la marche nordique. Rendez-vous devant l'office. Gratuit. A réserver la veille à midi.

Lundi 5 février : à 17 h 30 pot d'accueil à l'office de tourisme.

Mardi 6 février : de 10 h à 13 h, découverte du shiatsu, payant, réservation auprès de l'office.

Mercredi 7 février : de 10 h à 13 h, séance shiatsu, payant, réservation auprès de l'office.

A 18 h 30, balade nocturne en raquettes et repas à la ferme de LA PERRIERE. Payant et réservation auprès de l'office de tourisme la veille.

Jedi 8 février : de 10 h à 13 h, séance shiatsu, payant, réservation auprès de l'office.

A 14 h 30 visite de la ferme ANGELLOZ. Payant et réservation auprès de l'office.

Vendredi 9 février : initiation marche nordique de 10 h à 12 h. Payant, réservation auprès de l'office.

Lundi 12 février : pot d'accueil à 18 h, devant l'office de tourisme, animation biathlon laser.

Mardi 13 février : de 10 h à 13, séances de shiatsu, payant et réservation auprès de l'office.

De 14 h 16 h, grande chasse au trésor et goûter spécial mardi gras. Gratuit.

A 18 h, visite guidée de la ferme LA PERRIERE, payant, réservation auprès de l'office de tourisme.

Mercredi 14 février : de 10 h à 13, séances de shiatsu, payant et réservation auprès de l'office.

A 18 h 30, balade nocturne en raquettes et repas à la ferme de LA PERRIERE. Payant et réservation auprès de l'office de tourisme la veille.

Jedi 15 février : de 10 h à 13, séances de shiatsu, payant et réservation auprès de l'office.

A 14 h 30 visite de la ferme ANGELLOZ. Payant et réservation auprès de l'office.

A 18 h 30, balade en raquettes et découverte du ciel d'hiver. Payant, réservation à l'office.

Vendredi 16 février : à 18 h, à l'intérieur d'un planétarium, dôme de 5 m de diamètre venez découvrir les étoiles, les galaxies, planètes et nébuleuses du ciel nocturne hivernal. Durée 45 mn, à la salle polyvalente. Gratuit.

Lundi 19 février : pot d'accueil avec une animation biathlon laser devant l'office de tourisme.

Mardi 20 février : de 10 h à 13, séances de shiatsu, payant et réservation auprès de l'office.

De 14 h 16 h, grande chasse au trésor et goûter. Gratuit.

A 18 h, visite guidée de la ferme LA PERRIERE, payant, réservation auprès de l'office de tourisme.

Mercredi 21 février : de 10 h à 13, séances de shiatsu, payant et réservation auprès de l'office.

A 18 h 30, balade nocturne en raquettes et repas à la ferme de LA PERRIERE. Payant et réservation auprès de l'office de tourisme la veille.

Jedi 22 février : de 10 h à 13, séances de shiatsu, payant et réservation auprès de l'office.

A 14 h 30 visite de la ferme ANGELLOZ. Payant et réservation auprès de l'office.

A 18 h 30, balade en raquettes et découverte du ciel d'hiver. Payant, réservation à l'office.

Vendredi 23 février : à 18 h, à l'intérieur d'un planétarium, dôme de 5 m de diamètre venez découvrir les étoiles, les galaxies, planètes et nébuleuses du ciel nocturne hivernal. Durée 45 mn, à la salle polyvalente. Gratuit.

Lundi 26 février : pot d'accueil à 18 h, animation biathlon laser, devant l'office de tourisme.

Mardi 27 février : De 14 h 16 h, grande chasse au trésor et goûter. Gratuit.

A 18 h, visite guidée de la ferme LA PERRIERE, payant, réservation auprès de l'office de tourisme.

Mercredi 28 février : à 18 h 30, balade nocturne en raquettes et repas à la ferme de LA PERRIERE. Payant et réservation auprès de l'office de tourisme la veille.

En ce qui concerne la chasse au trésor, vous pouvez faire le parcours en famille, entre amis... L'office de tourisme met à votre disposition gratuitement le livret d'énigmes qui vous permettra, peut-être, d'ouvrir le coffre au trésor.

VIE MUNICIPALE

INSCRIPTION ÉCOLE

Les inscriptions à l'école primaire publique de Saint-Jean-de-Sixt concernant les enfants de Saint-Jean-de-Sixt et de La Clusaz, nés en 2015 ou les nouveaux arrivants ont lieu dès à présent, à l'école, sur rendez-vous au 04 50 02 35 43.

Documents à fournir : livret de famille, carnet de santé, justificatif de domicile.

En plus pour les enfants déjà scolarisés dans un autre établissement : certificat de radiation.

LA BIBLIOTHÈQUE « ST JEAN BOUQUINE »

La bibliothèque est ouverte tous les mardis de 16 à 18 h, les vendredis de 17 h à 19 h, les dimanches 11 et 25 février de 10 à 12 h.

URBANISME

Si vous voulez édifier une clôture autour de chez vous, vous devez déposer en mairie une demande préalable de travaux (cerfa 13703*06). Il s'agit du formulaire type pour la déclaration de travaux ; une mention pour la déclaration de clôture y est incluse.

L'imprimé doit être accompagné d'un plan de situation du terrain, d'un plan d'implantation du projet et d'un croquis faisant apparaître les dimensions et la nature des matériaux utilisés.

Le dossier doit être adressé au service urbanisme de la commune, qui dispose d'un délai d'un mois pour répondre à votre demande.

LA DERNIÈRE SÉANCE

Lors de ses dernières séances, le conseil municipal a :

- adopté à l'unanimité la déclaration d'approbation de la mise en compatibilité de l'enquête publique sur la modification du PLU de la commune ;
- fixé les tarifs des boissons et de la petite restauration vendus aux remontées mécaniques ;
- autorisé le Maire à engager et mandater les dépenses d'investissements avant le vote du budget 2018 ;
- approuvé le projet de construction du Centre de Première Intervention pour une estimation globale de 330 000 € hors frais financiers et sollicité toutes les instances afin d'obtenir des subventions ;
- donné un avis favorable à la location de l'appartement du presbytère durant la période hivernale à la société Mont-Blanc Bus ;
- adhéré au groupement de commande auquel participent plusieurs communes de la CCVT, afin de bénéficier des meilleurs tarifs pour des travaux d'aménagement et d'entretien de voirie.
- accepté de porter la participation communale annuelle à 2.95 € par enfant et par jour pour les enfants qui fréquentent le centre de vacances la FOL.
- approuvé les tarifs 2018 de l'eau et de l'assainissement.
- donné un avis favorable sur le projet de schéma d'aménagement tel que présenté par les services préfectoraux et autorise le Maire à notifier la présente délibération à l'autorité organisatrice de l'enquête publique.

NUMÉRO D'URGENCE

Gendarmerie de Thônes	04 50 02 00 24	Police	17
Samu	15	Pompiers	18 ou 112

FUITE D'EAU

En cas de fuite d'eau, vous devez joindre les services techniques de la société :

« Ô des Aravis » au 04 50 10 10 70.